

Sujet : [INTERNET] SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES (87) Projet de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison

De : F3E-GARDER LE VIVANT <contact@garderlevivant.org>

Date : 28/12/2021 11:58

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

— clip_image002.png —



Fédération Européenne Environnement Ecologie

GARDER LE VIVANT

Mairie de Chalais

17, rue Désiré Gourdin

Chalais 36370

contact@garderlevivant.org

M. le Commissaire Enquêteur

PROJET EOLIEN SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES
(87)

Chalais, le 27 décembre 2021

Courriel : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Objet : SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES (87)

Projet de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison

Messieurs,

Après avoir pris connaissance des dossiers soumis à l'enquête, je vous informe que notre association située, dans le Parc Naturel Régional de la Brenne, à proximité de St Sulpice les Feuilles est totalement opposée à l'implantation de ce projet.

Il est bien établi et de notoriété publique que,

- Les oiseaux disparaissent des campagnes françaises à un rythme alarmant. Le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS annoncent une diminution dramatique du nombre d'oiseaux dans les campagnes françaises. Selon deux études, un tiers d'entre eux aurait disparu ces quinze dernières années. <https://www.nationalgeographic.fr/animaux/les-oiseaux-disparaissent-des-campagnes-francaises-un-rythme-alarmant>
- En matière de biodiversité, on est déjà à 80% des populations d'insectes et 1/3 des populations d'oiseaux disparus en France. C'est au-delà de la situation d'urgence comme le rappellent Delphine BATHO et Jean-Marc JANCOVICI. Science Po conférence : <https://www.youtube.com/watch?v=f-8IStctvEY>
- Jusqu'alors majoritairement préservés de l'agriculture industrielle intensive, des pesticides et des engrais polluants, nos pâturages, notre bocage et nos forêts, comme à St Sulpice les Feuilles, participent largement à la captation du carbone dans les sols et restent parmi les derniers refuges des oiseaux, insectes, espèces sauvages animales et végétales, face au bétonnage et à l'artificialisation galopante des sols.
- L'artificialisation, qui correspond à la transformation d'un sol à caractère naturel, agricole ou forestier par des actions d'aménagement, a un impact significatif sur la faune et la flore. Elle exerce une pression majeure sur la biodiversité du fait de la destruction des milieux naturels et par conséquent des espèces qui y vivent. <https://notre-environnement.gouv.fr/themes/biodiversite/article/les-menaces-sur-la-biodiversite>
- La simplification des paysages et la diminution continue des surfaces de prairies sont deux autres facteurs expliquant la perte de biodiversité en milieu agricole. Plus particulièrement, les grands espaces toujours en herbe, riches en biodiversité (prairies, milieux herbacés ouverts, etc.) ont diminué de 7,9% en métropole entre 2000 et 2010 avec une perte de 622 000 ha, soit l'équivalent du département de l'Hérault. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/272596-quel-est-letat-de-la-biodiversite-en-france-les-principales-menaces>

- La 6^{ème} extinction massive qui menace la diversité animale et végétale invite les pouvoirs publics, la société civile et les citoyens à agir à tous les niveaux. En France, à l'heure actuelle, 26% des espèces évaluées sont considérées comme éteintes ou menacées et seulement 22% des habitats d'intérêt communautaires sont dans un état de conservation favorable.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018>

Les 3 pales de chaque machine, du projet de St Sulpice les feuilles, c'est environ 45 tonnes lancées jusqu'à plus de 250 km/h, dans l'espace vital des insectes, des oiseaux et des chauves-souris, sur une surface de 14.949,54 m². Pour les 6 machines en projet, ce serait 270 tonnes en mouvement dans le ciel opposant un barrage de 9 hectares aux déplacements de l'avifaune.

— clip_image003.png —

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2980.1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs Hauteur maximale en bout de pale Diamètre maximal du rotor Puissance maximale unitaire Puissance maximale totale	6 165 m 138 m 3,6 MW 18 MW	Autorisation (6 km)

Les cartes produites par le porteur de projet montrent des machines très dangereusement positionnées qui ne respectent pas la réglementation EUROBAT. Réglementation qui impose une distance minimale de 200 mètres, du bout des pales, des haies et lisières forestières fréquentées par l'avifaune :

Volume 7_Plan_1000_1_A0 - format : PDF

— clip_image004.png —



— clip_image005.png —



- 0,49 Mb

> **Volume 7_Plan_1000_2_A0 - format : PDF**

- 0,56 Mb

> **Volume 7_Plan_2500_1_A0 - format : PDF**

- 1,02 Mb

> **Volume 7_Plan_2500_2_A0 - format : PDF**

- 1,10 Mb

> **Volume 7_Plan_Emprises_1000_A2 - format : PDF**

- 0,78 Mb

Les conséquences du non-respect des distances EUROBAT peuvent être catastrophiques pour l'environnement comme ce fut le cas à Vouillon 36100 dans l'Indre où en à peine 6 mois près de 1000 oiseaux et chauves-souris ont été massacrée par les pales de 6 éoliennes situées, dans une plaine céréalière, en lisière forestière (Indre Nature Mosaïque N°95 p 4 et 5 https://www.indrenature.net/documents/mosaiques/mozaique95_indre-nature.pdf) :

— clip_image006.jpeg —

Dossier

Suivi de la mortalité engendrée par le parc éolien de Vouillon

Il sera régulier de s'adresser à l'un de Chénoua ou de la commune de Vouillon. Au sud de celui-ci, dans les champs entre le village et le lieu de Chénoua-Boutiers, il subsiste une rue nommée à l'heure 2010 et se nomme depuis le printemps 2015. Elle sera dénommée rue de la 200 et sera large entre de 1,500 m et se composera d'un côté de 1,17 m et de l'autre de 0,3 m.

Le parc est « limité » pendant les 2 premières heures de la nuit du 1^{er} avril au 31 octobre, lorsque la température au minimum est 20°C et la vitesse du vent inférieure à 4,5 m/s à hauteur de mesure, conditions qui doivent être réunies. Néanmoins il peut y avoir des périodes pour les éoliennes qui sont limitées aux heures de la nuit de printemps, mais elles ne sont pas d'actualité pour ce dossier.

Indice Nivona a pour mission d'y réaliser des études « valides de la mortalité entomologique et climatologique » et le plus précis. 2019 est la première année de ce suivi, grâce pour durer au moins 5 ans. De par là, le développement de parc par les Bouvards Saint-Martin et serait en d'ailleurs nouvelles.

C'est ainsi que depuis le début 2019 le parc éolien de Vouillon, une fois par semaine sous d'abord jusqu'à fin juillet, selon les planifications des éoliennes, sera suivi avec une fréquence de 4-5 h, sera accessible de fin des cultures en place (à l'exception en grande majorité, mais aussi de 100). 4 éoliennes seront en 2 heures avec un suivi sur une période donnée.

À partir de mois d'été, les visites seront à deux par semaine, afin de surveiller les périodes de plus forte dispersion de la faune volante. Elle que les visites sont réalisées, le suivi de recherche sera plus d'1 h par éolienne, correspondant à un cercle de 45 m de diamètre dans le sud de la zone. Le programme des visites climatologiques durera de 7,5 m, à l'été d'une seule éolienne au site.

La mortalité totale sera réalisée consistant sur le suivi hebdomadaire : 2 heures et 3 éoliennes avec un suivi et une autre chose en septembre. Le suivi d'automne débute de façon similaire, mais à la fin octobre ces chiffres sont plus faibles. La dernière jour de programme du suivi, le vendredi 25 octobre. Les éoliennes sont généralement mises en veille, 7 heures et 1 éolienne sera suivies.

Cette mortalité hebdomadaire sera prise à l'été ou éventuellement le week-end suivant. Thomas J le sera obligé d'appeler son collègue Renaud à l'aide, mais que le site que le nombre de mort collecté sera le soir : 10 minutes et 3 éoliennes avec un suivi entre ce jour-là. Il se continuera le lendemain, 10 minutes et 1 éolienne avec un suivi, grâce



Photo de Vouillon, vers 2010 prise à l'été

à Marie-Hélène et Thomas seront complètes l'équipe de recherche. La 3^e éolienne 2 éoliennes l'équipe, une seule sera de 4 jours avant que la mortalité donnée soit. Un site 10 minutes, la fin de nuit et sera pour cette année.

Le suivi sera de 144 cadavres différents entre janvier et octobre, appartenant à 7 espèces de chiroptères et 13 espèces d'insectes et d'araignées à plus de 90% pour l'ensemble. Les espèces les plus touchées sont le Pipistrelle commun pour les chiroptères, le Bombyx agrorum, la Culex tritaeniorhynchus et le Bombyx terrestris pour les insectes.

Pour faire un suivi que un chiffre est donné à des estimations relatives, des modifications sont réalisées pour prendre en compte la position (par le soleil, les arbres...), et la possibilité de « voir direction » des cultures des cultures, les arbres... ou la durée par les chercheurs. Tous ces chiffres ont été mesurés sur site.

Des données de suivi sont réalisées dans le département pour permettre l'élaboration d'un suivi à un niveau national de cadavres sur la période suivie, qui sera une somme de 1000 mais sera un développement qui correspondra les études entre leurs différents pays. Avant qu'il soit, la réalisation des suivis de parcs de la région de l'ouest des zones en cours de suivi sera plus pour l'ouest de la région.

Merci, il se sera pour cette année 2019 que les cadavres trouvés en septembre 3 jours et deux jours d'une période, et qu'il sera possible de donner 70% des cadavres présents sur site.

Moulin, PC 35 4

clip_image007.jpeg

Ce qui nous amène - selon la formule considérée parmi les 4 utilisées - à une fourchette de **254 à 859 cas de mortalité estimés durant ces 6 mois** ! Rien de comparable sur d'autres sites n'a été relevé dans la bibliographie.

Au vu de ces résultats, des visites ponctuelles sont maintenues durant l'hiver : 1, 2 puis 3 par mois entre **décembre et février 2020** ; aucune mortalité n'a alors été constatée. Soulignons ici la bonne volonté du commanditaire qui a accepté ces prolongations, cela n'est pas toujours le cas.

Mais dès le mois de **mars**, 7 oiseaux et 1 chauve-souris sont retrouvés, en une douzaine de jours seulement. Les contrôles hebdomadaires reprennent, 2 chauves-souris sont notées en **avril**. Pour cette première année de suivi en période de migration de printemps, les résultats sont inquiétants : 7 oiseaux et 3 chauves-souris en un mois seulement, du 4 mars au 9 avril.

Depuis **mai**, le suivi a repris 2 fois par semaine et vient de se terminer avec la fin du mois de novembre. Cette année, les résultats sont moins impressionnants que l'an dernier (18 cadavres tout de même entre mi-mai et fin novembre, dont 6 chauves-souris). La période de sensibilité que constitue la migration automnale n'a connu que peu de journées de brouillard, et le flux de sud sur une bonne partie de cet épisode a peut-être quelque peu modifié la **trajectoire des migrateurs**.

La forte mortalité 2019 est en effet liée à cette période : le sud-est de l'Indre est connu pour être sur un **axe de migration postnuptiale**. A cette saison, la météo ne permet (souvent) pas de bonnes conditions de visibilité : du brouillard est en effet régulier dans ce secteur. Et la coïncidence (?) a voulu qu'un groupe de rouges-gorges soit passé pile sur une éolienne du parc. Toutes les éoliennes étant éclairées de nuit comme de jour, il paraît vraisemblable que les oiseaux ne l'aient pas aperçue et n'aient pas pu dévier leur trajectoire.



Cadavre de Fauvette à tête noire le 25/10/2019 (photo A. Boyé)



Cadavre de Niole commune le 27/08/2019 (photo A. Boyé)

Devant cet épisode alarmant, le développeur éolien (ici Engie Green) a été attentif à nos propositions visant à **améliorer le bridage existant**. Ainsi, un détecteur de brouillard a été installé en prévision de la période sensible de l'automne 2020 ; par ailleurs, depuis le 1^{er} avril, les éoliennes s'arrêtent également plus longtemps lorsque les conditions de vent et de température sont favorables au vol des chiroptères. Enfin, un bridage spécifique « migration de printemps » en faveur des oiseaux devrait être effectif en 2021. Nous y serons attentifs !

Au-delà des périodes migratoires qui connaissent les plus fortes mortalités, on constate cette année beaucoup moins de collisions durant la période de reproduction. Les espèces concernées sont en outre différentes de celles rencontrées en 2019 - hormis les roitelets, qui connaissent des pertes en nombre chaque année.

A côté des sinistres découvertes, ce suivi permet en effet d'en apprendre sur l'écologie des espèces malheureusement impactées...cela fera l'objet d'un prochain article. Mentionnons tout de même la 2^e donnée de Sérotine bicolor pour le département le 30 octobre 2019 !

AGNÈS BOYÉ

(*) Le protocole environnemental de 2018 est issu d'un groupe de travail associant des experts :
 • de l'administration (DGPRE, DGALN, MSHN) ;
 • des associations de protection de la nature (LPO et SFEPM) ;
 • de la profession de l'éolien (Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et France Energie Eolienne (FEE)).

Si la mortalité de l'avifaune due aux éoliennes est faible dans les immenses plaines agricoles céréalières industrielles où il n'y a plus d'oiseaux (à l'exception de quelques corbeaux) il n'en est pas de même des grands espaces toujours en herbe, riches en biodiversité (prairies, milieux herbacés ouverts, haies, forêts etc.) qui ont été, jusqu'à ce jour de générations en générations, préservées par une exploitation traditionnelle paysanne respectueuse de l'environnement comme c'est le cas à St Sulpice les Feuilles.

Il n'est pas de l'intérêt général d'installer dans des espaces naturels, au biotope riche et fragile encore préservé, une zone industrielle de 18 MW de puissance électrique (intermittente et non pilotable). Puissance qui représenterait que 0,10% du total des 17616 MW de puissance éolienne déjà installés en France et ne servirait à rien dans la

lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatique sauf à ajouter de la pollution à la pollution puisqu'en France la production électrique est déjà largement décarbonée (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/impact_energies_renouvelables_ce)

Au nom de la Fédération européenne environnement écologie, GARDER LE VIVANT, je vous demande, Messieurs les commissaires enquêteurs de ne pas prendre le risque d'être responsable d'un massacre biocide comme celui constaté dans le département voisin sur la commune de Vouillon 36100.

Veillez croire, Messieurs les commissaires enquêteurs, en l'assurance de ma meilleure considération.

Luc Fontaine

Président

Fédération Européenne Environnement Ecologie

— clip_image008.jpeg —



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Fe.', is centered on the page. The signature is written in a cursive style. Below the signature, there are two horizontal lines that serve as a baseline for the text.

— Pièces jointes : —

clip_image002.png	12,9 Ko
clip_image003.png	51,9 Ko
clip_image004.png	1,3 Ko
clip_image005.png	412 octets
clip_image006.jpeg	29,7 Ko
clip_image007.jpeg	105 Ko
clip_image008.jpeg	6,9 Ko
211228-St SULPICE LES FEUILLES ENQUÊTE.pdf	5,1 Mo